



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Vingt-huitième session**Genève, 1<sup>er</sup>-3 novembre 2023**Rapport du Comité des politiques de l'environnement  
sur les travaux de sa vingt-huitième session****I. Introduction**

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu sa vingt-huitième session à Genève du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 2023. Le présent rapport est fondé sur un résumé des recommandations formulées et des décisions prises pendant la session, adopté le 3 novembre 2023.

**A. Participation**

2. Ont participé à la session les délégations des 33 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Ouzbékistan, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie et Ukraine. Un observateur de la Mauritanie a également participé à la session.

3. Des représentants du Bureau pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Europe étaient également présents.

4. D'autres organisations ou organes nationaux, régionaux et internationaux étaient également représentés à la session, à savoir : l'Union européenne représentée par la Commission européenne et la délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève.

5. Des représentants des organisations de la société civile et des universités ci-après ont participé à la session : Children and Youth International, Centre pour l'environnement et le développement durable (ECO-Accord), ECO-Forum européen, European Law Students' Association et Zoï Environment Network.

**B. Ouverture de la session et questions d'organisation**

6. Tatiana Molcean (Secrétaire exécutive de la CEE), Arnold Kreilhuber (Directeur du Bureau régional pour l'Europe du PNUE) et Francesca Racioppi (Directrice du Centre européen de la santé et de l'environnement du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe)



ont prononcé des allocutions de bienvenue. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé les principaux objectifs de la session.

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa vingt-huitième session (ECE/CEP/2023/1), en tenant compte du calendrier proposé dans le document d'information n° 1/Rev.1.

## II. Résultats des travaux du Bureau

8. La Présidente a indiqué que, pendant la période intersessions, le Bureau avait mené des consultations par voie électronique – notamment une réunion en ligne le 8 mars 2023 – et une réunion à Genève le 8 juin 2023, pour préparer la vingt-huitième session. Les résultats des travaux du Bureau étaient présentés dans le document ECE/CEP/2023/3. La Présidente a invité le Comité à examiner les résultats des travaux du Bureau au titre des points de l'ordre du jour correspondants.

9. Le Comité a remercié le Bureau de la qualité du travail accompli dans l'exercice des mandats qu'il lui avait confiés.

## III. Développement durable dans la région

10. En sa qualité de coordonnatrice de la CEE pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Monika Linn (Conseillère principale de la Secrétaire exécutive de la CEE) a présenté les faits nouveaux concernant le Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe<sup>1</sup>. Elle a fait savoir que l'édition du Forum régional de 2024, qui se tiendrait à Genève sous forme hybride les 13 et 14 mars 2024, aurait pour thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ».

11. Un représentant du secrétariat de la CEE a communiqué des informations concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés par la Division de l'environnement de la CEE.

12. Le Comité a été informé des progrès réalisés au titre de chacun des accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés par la CEE à l'appui du Programme 2030. Les orateurs suivants ont présenté des exposés :

- Une représentante de la Géorgie, pays qui exerce la vice-présidence du Bureau de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) ;
- Une représentante de la Slovénie, pays qui exerce la présidence du Bureau du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants ;
- Une représentante de la Suisse en sa qualité de membre du Bureau de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) ;
- Une représentante du secrétariat de la CEE, sur le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale ;
- Une représentante de la CEE, sur la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur l'air) ;
- Un représentant du secrétariat de la CEE, sur la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) ;

<sup>1</sup> Les exposés faits pendant la session sont publiés sur le site Web de la CEE à l'adresse <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Committee-on-Environmental-Policy/events/379785>.

- M. Harry Liiv (Estonie), Président du Bureau de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) ;
- Une représentante de la Hongrie, pays qui préside le Bureau du Protocole sur l'eau et la santé.

13. Le Comité a :

a) Accueilli avec satisfaction les informations communiquées sur les principaux faits nouveaux survenus au niveau régional concernant le Programme 2030 ;

b) Accueilli également avec satisfaction les informations communiquées concernant les progrès réalisés dans le cadre des travaux effectués au titre des instruments multilatéraux relatifs à l'environnement administrés par le sous-programme Environnement de la CEE ;

c) Souligné l'importance des instruments multilatéraux relatifs à l'environnement administrés par la CEE pour ce qui est de promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement durable, d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à leurs effets, de réduire les risques de catastrophe, de prévenir et réduire la pollution, d'appuyer la transition vers des énergies propres et le déploiement d'énergies renouvelables, de protéger la biodiversité et de promouvoir une économie circulaire ;

d) Reconnu, notant que la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 16 (paix, justice et institutions solides) serait examinée en 2024, qu'il serait très difficile de rendre compte de la dimension environnementale de cet objectif ;

e) Engagé les États membres qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer aux conventions de la CEE relatives à l'environnement et aux Protocoles y annexés, en particulier au Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, au Protocole sur l'eau et la santé et au Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières, ou à ratifier ces instruments ;

f) Accueilli avec satisfaction le nombre croissant de pays extérieurs à la région de la CEE qui ont adhéré aux instruments multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE. Il s'est en outre félicité de l'intérêt croissant de pays extérieurs à la région de la CEE pour les travaux menés dans le cadre des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, y compris des instruments qui ne sont pas accessibles à l'échelle mondiale, et pour leur participation accrue à ces travaux ;

g) Pris note avec satisfaction des nombreuses activités de renforcement des capacités réalisées dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, lesquelles avaient contribué à une meilleure application de ces accords. Dans le même temps, il a noté que de nombreux besoins n'étaient toujours pas satisfaits, en particulier en ce qui concerne la gouvernance et l'intégration dans d'autres politiques et mesures sectorielles ;

h) Souligné le rôle important des nombreux partenaires qui participent aux travaux réalisés au titre des instruments multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, y compris les commissions régionales de l'ONU et les équipes de pays des Nations Unies, afin de faire progresser l'application de ces instruments à l'échelle nationale ;

i) Décidé de mettre en avant les effets et les résultats des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement à la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (Nairobi, 26 février-1<sup>er</sup> mars 2024) et au Sommet de l'avenir (New York, 22 et 23 septembre 2024) ;

j) Indiqué qu'il était préoccupé par le manque chronique de ressources financières à l'appui des travaux du secrétariat des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement. Alors que la charge de travail a augmenté de façon constante, les ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU sont restées stables et les contributions

volontaires ne sont ni pérennes ni prévisibles, ce qui compromet gravement l'exécution du mandat du secrétariat ;

k) Remercié M<sup>me</sup> Linn pour sa longue et fructueuse coopération dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe » et sur d'autres questions relevant de la compétence du Comité.

#### **IV. Résultats de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe**

14. M<sup>me</sup> Nicola Koch (Chef de cabinet et secrétaire de la CEE) a communiqué des informations sur les résultats des travaux de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève, 18 et 19 avril 2023).

15. M. Dmitry Mariyasin (Secrétaire exécutif adjoint de la CEE) a communiqué des informations sur la prospective stratégique et sa possible application aux activités de la CEE et du Comité des politiques de l'environnement.

16. M. Marco Keiner (Directeur de la Division de l'environnement de la CEE) est revenu sur la question de l'application de la prospective stratégique aux activités de la CEE et du Comité des politiques de l'environnement.

17. Le Comité a :

a) Accueilli avec satisfaction les informations concernant les résultats des travaux de la soixante-dixième session de la CEE et en particulier la prospective stratégique et sa possible application aux activités de la CEE et du Comité des politiques de l'environnement ;

b) Reconnu qu'il convenait de continuer de s'efforcer d'améliorer la pertinence du Comité pour les États membres de la CEE et de renforcer sa complémentarité avec d'autres activités de la CEE, l'objectif étant de permettre au Comité de contribuer davantage aux travaux de la Commission dans son ensemble et d'aider les pays de la région à appliquer le Programme 2030 ;

c) Demandé au secrétariat de poursuivre la réflexion sur la façon d'élaborer et d'appliquer la prospective stratégique au niveau du sous-programme et d'établir une proposition que le Comité examinerait à sa vingt-neuvième session (Genève, 6-8 novembre 2024).

#### **V. Suivi de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et préparation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence**

18. La Présidente a rappelé que pendant et après la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022), le secrétariat avait reçu des observations orales et écrites de la part de plusieurs délégations.

19. Elle a également rappelé que le secrétariat avait mené une brève enquête pour recueillir les observations des participants sur la préparation, l'organisation et le déroulement de la Conférence. Il a été notifié au Comité que le document d'information n° 2 contenait un récapitulatif des résultats de l'enquête d'évaluation ainsi que les enseignements à retenir.

20. Un représentant du secrétariat de la CEE a communiqué des informations sur les résultats de l'enquête d'évaluation.

21. Après un débat, le Comité a pris note des résultats de l'enquête d'évaluation des résultats de la Conférence de Nicosie. Dans cette enquête, les répondants ont :

- Salué l'excellente organisation de la Conférence et ses résultats positifs ;

- Exprimé leur gratitude à Chypre pour sa chaleureuse hospitalité et la préparation efficace de la Conférence ;
- Souligné que le processus « Un environnement pour l'Europe » restait pertinent ;
- Salué l'excellent travail accompli par le secrétariat de la CEE pour ce qui est de l'organisation de la Conférence ;
- Remercié vivement, pour le rôle qu'elles ont joué dans l'organisation de la Conférence, les organisations partenaires, en particulier les entités du système des Nations Unies comme le PNUE, l'Organisation mondiale du tourisme et l'OMS, mais aussi l'Agence européenne de l'environnement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation non gouvernementale (ONG) ECO-Forum européen.

22. La Présidente a rappelé le mandat concernant une stratégie régionale pour les infrastructures durables défini par les participants lors de la Conférence Nicosie, lesquels ont indiqué, dans la Déclaration ministérielle de Nicosie : « Nous étudierons la voie à suivre pour la région paneuropéenne, qui passera notamment par l'innovation, des solutions fondées sur la nature et la collaboration avec le secteur privé. La future stratégie régionale pour les infrastructures durables devrait servir de base à des objectifs, des cibles et des critères communs pour l'élaboration des politiques, le financement des mesures, le suivi des performances et la reproduction des pratiques les mieux adaptées aux besoins nationaux et transfrontaliers. »<sup>2</sup>.

23. La Présidente a fait savoir que l'intention exprimée dans la citation reproduite plus haut avait été prise en considération dans le projet de budget-programme de la CEE proposé pour 2024.

24. Un représentant du PNUE a présenté un exposé sur les Principes internationaux de bonnes pratiques pour des infrastructures durables et sur la façon dont ils pouvaient être appliqués à l'échelle régionale.

25. Le Comité a :

a) Pris note des informations communiquées par le représentant du PNUE sur les Principes internationaux de bonnes pratiques pour des infrastructures durables et sur leur possible application à l'échelle régionale ;

b) Demandé au Bureau d'établir, avec l'appui du secrétariat, un document sur l'application d'une stratégie régionale pour les infrastructures durables dans la région paneuropéenne susceptible de servir de base à des objectifs, cibles et critères communs pour l'élaboration de politiques, le financement des mesures, le suivi des performances et la reproduction des pratiques les mieux adaptées aux besoins nationaux et transfrontières, document qui serait examiné par le Comité à sa vingt-neuvième session.

26. La Présidente a rappelé que dans leur déclaration, les ministres avaient invité le Comité des politiques de l'environnement à organiser, en 2025, un examen à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis dans l'application des principaux résultats de la Conférence<sup>3</sup>.

27. La Présidente a proposé que cet examen à mi-parcours soit organisé de la même façon que l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016) (ECE/CEP/2017/16), organisé en 2019.

28. Le Comité a demandé au Bureau d'établir, avec le concours du secrétariat, un document définissant la portée et la structure de l'examen à mi-parcours, ainsi que les modalités relatives à son organisation, qu'il pourrait examiner à sa vingt-neuvième session.

29. La Présidente a rappelé que les ministres réunis à Nicosie avaient invité le secrétariat de la CEE à évaluer, à titre prioritaire et en coopération avec le PNUE, l'OCDE et d'autres

<sup>2</sup> ECE/CEP/S/2022/7, par. 9.

<sup>3</sup> Ibid., par. 23.

entités, les besoins les plus urgents de l'Ukraine dans le domaine de l'environnement, en s'appuyant sur la méthode du Programme d'études de la performance environnementale de la CEE, et à formuler des recommandations en faveur d'un redressement durable du pays<sup>4</sup>.

30. La Présidente a fait savoir que le secrétariat avait établi le document d'information n° 10 concernant un groupe informel de coordination interinstitutions sur les évaluations environnementales en Ukraine.

31. Un représentant du secrétariat de la CEE a communiqué des informations sur les activités du groupe informel de coordination interinstitutions sur les évaluations environnementales en Ukraine.

32. Après un débat, le Comité a pris note des informations communiquées par le secrétariat concernant les activités du groupe informel de coordination interinstitutions, encouragé les États membres à envisager de fournir des ressources financières et humaines à l'appui des travaux du groupe et invité le secrétariat à présenter des informations actualisées au Comité à sa prochaine session.

## VI. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports

33. La Présidente a fait savoir que le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement avait récemment tenu sa vingt-cinquième session (Genève (format hybride), 2 et 3 mai 2023). Le Groupe de travail avait établi un nouveau mandat pour la période 2024-2028 (ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1), un calendrier annuel d'activités pour 2024 (ECE/CEP/AC.10/2023/4), un calendrier quinquennal provisoire (document d'information n° 1)<sup>5</sup> et le rapport de sa session (ECE/CEP/AC.10/2023/2).

34. Un représentant du secrétariat de la CEE a communiqué au Comité des informations sur les travaux récents du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et présenté le nouveau mandat du Groupe et son plan annuel pour 2024.

35. Le Comité a :

a) Pris note des informations communiquées et accueilli avec satisfaction les activités réalisées par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement ;

b) Approuvé le nouveau mandat du Groupe de travail pour la période 2024-2028 tel qu'énoncé dans le document ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1 et décidé de le soumettre au Comité exécutif de la CEE pour approbation ;

c) Pris note du calendrier d'activités du Groupe de travail pour 2024 tel qu'énoncé dans le document ECE/CEP/AC.10/2023/4, ainsi que du calendrier quinquennal provisoire ;

d) Invité les États membres et les organisations à apporter une aide financière et en nature au Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement de la CEE ;

e) Remercié l'Autriche, la Suisse et l'Union européenne pour leur appui financier ;

f) Également remercié le PNUE, y compris le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, et l'Agence européenne de l'environnement, de même que la Division de statistique de l'ONU, l'OCDE, l'OMS et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, pour leur appui technique au Programme ;

g) Encouragé les pays à soumettre au secrétariat, au plus tard à la fin novembre 2023, leurs rapports d'auto-évaluation dans le cadre du Système de partage d'informations

<sup>4</sup> Ibid., par. 4.

<sup>5</sup> Consultable à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-fifth-session-working-group-environmental-monitoring-and>.

sur l'environnement à l'appui d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement sur le thème de la qualité de l'air ;

h) Pris note des informations communiquées au sujet de la huitième évaluation paneuropéenne de l'environnement à venir ;

i) Encouragé ses membres à davantage utiliser l'ensemble commun d'indicateurs environnementaux de la CEE dans leurs rapports sur l'état de l'environnement et à poursuivre l'harmonisation des flux de données dans la région.

36. La Présidente a fait savoir au Comité que l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement avait tenu sa dix-neuvième session à Genève les 3 et 4 novembre 2022 après la session extraordinaire du Comité à Nicosie (3 et 4 octobre 2022), puis sa vingtième session à Genève les 16 et 17 octobre 2023.

37. M<sup>me</sup> Ševala Korajčević, Présidente de l'Équipe spéciale conjointe, a communiqué au Comité des informations récentes concernant les travaux de l'Équipe.

38. Le Comité a :

a) Pris note des informations communiquées et accueilli avec satisfaction les activités de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement ;

b) Accueilli avec satisfaction la révision des Directives pour l'application des indicateurs environnementaux et demandé que l'édition de 2023 soit publiée en anglais, français et russe.

39. La Présidente a rappelé que l'Équipe spéciale conjointe bénéficiait à la fois des services de la Division de l'environnement et de la Division de la statistique de la CEE, lesquelles relevaient respectivement du Comité et de la Conférence des statisticiens européens.

40. La Présidente a fait savoir au Comité que la Conférence des statisticiens européens avait approuvé le remplacement de l'Équipe spéciale conjointe par un Groupe de travail conjoint des indicateurs et des statistiques environnementaux, dont il avait également approuvé le mandat en attendant son approbation par le Comité<sup>6</sup>.

41. La Présidente a également fait savoir au Comité que le nouveau mandat (ECE/CEP-CES/GE.1/2023/3) de même qu'un projet de programme d'activités quinquennal pour le Groupe de travail conjoint (ECE/CEP-CES/GE.1/2023/5) étaient consultables sur le site Web de la session sous la rubrique « Other materials ». Les délégations peuvent également consulter le document d'information n° 11 concernant la proposition de remplacement de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et indicateurs de l'état de l'environnement par un Groupe de travail conjoint des indicateurs et des statistiques environnementaux.

42. Un représentant du secrétariat de la CEE a présenté le projet de remplacement et les récentes décisions de la Conférence des statisticiens européens.

43. À l'issue d'un débat, le Comité a :

a) Pris note de la proposition visant à transformer l'Équipe spéciale conjointe en Groupe de travail conjoint et décidé de reporter sa décision à sa prochaine session ordinaire, en novembre 2024 ;

b) Également décidé de prolonger le mandat de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement jusqu'à la fin de l'année 2025.

## VII. Études de la performance environnementale

44. Le Comité a procédé à l'examen collégial de l'étude de la performance environnementale de la Mauritanie. Les 17 chapitres de l'étude et les recommandations

<sup>6</sup> ECE/CES/105, par. 29.

y relatives (document d'information n° 4) avaient fait l'objet d'un examen antérieur par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale de la CEE et par des experts mauritaniens dans le cadre d'une réunion tenue à Genève les 9 et 10 octobre 2023.

45. La Ministre mauritanienne de l'environnement a fait savoir au Comité que son Gouvernement avait l'intention d'élaborer une feuille de route et de mettre en place des mécanismes de coopération dans le but d'appliquer les nombreuses recommandations formulées dans l'étude de la performance environnementale de la Mauritanie et souligné que son pays avait besoin d'une assistance technique et de capacités supplémentaires ainsi que d'un appui financier. En particulier, elle a remercié l'Allemagne pour l'assistance technique et financière qu'elle fournissait à la Mauritanie depuis vingt ans à l'appui de la gestion décentralisée des ressources naturelles. De plus, elle a souligné la valeur de l'initiative de la Grande Muraille verte, qui vise à restaurer les paysages dégradés du continent et à revitaliser les habitats dans toute l'Afrique, initiative dans laquelle la Mauritanie joue un rôle actif en s'efforçant d'offrir aux populations des conditions de vie décentes et d'améliorer les capacités et les compétences des jeunes mauritaniens de façon à accélérer la restauration des écosystèmes et à promouvoir la conservation de la faune et de la flore dans le pays. Elle a par ailleurs souligné que son pays disposait d'un potentiel de sources d'énergie renouvelable comme l'énergie solaire et l'hydrogène vert et évoqué plusieurs partenariats en cours dans le domaine de la valorisation de ces sources d'énergie renouvelable. Enfin, elle a présenté les éléments nouveaux en ce qui concerne la protection de l'environnement et le développement durable et souligné que l'étude de la performance environnementale de la Mauritanie arrivait à point nommé et présentait un grand intérêt.

46. Un conseiller du Ministère mauritanien de l'environnement a présenté les principaux résultats obtenus et les difficultés rencontrées par le pays lors de la mise en œuvre du programme environnemental pour le développement durable dans le cadre de l'étude de la performance environnementale. Il a fait état de progrès considérables s'agissant de l'élaboration de lois et de politiques et de la création d'institutions dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable. Il a notamment présenté une nouvelle loi sur la gestion des déchets municipaux solides adoptée en 2023 ainsi que les principales activités réalisées dans le pays. Celui-ci devait toutefois faire face à une multiplicité de contraintes et de défis, notamment l'étendue de son territoire, dont deux tiers sont désertiques et arides, la rareté de la ressource eau, l'avancée du désert, la désertification et la persistance de la sécheresse, l'augmentation des inondations, la multiplication des pressions sur les ressources forestières, le boum de l'orpillage, la gestion des déchets, notamment la mise en place des centres techniques d'enfouissement, l'inexistence de données fiables sur l'état des formations forestières du pays, le manque de capacités humaines et financières, l'érosion côtière et la vulnérabilité de la zone littorale, la démographie galopante et l'urbanisation des côtes, l'inflation, le recul de la croissance économique (maladie à coronavirus, baisse des exportations de minerais, arrêt de l'exploitation du pétrole, etc.), le recul de la cadence des ratifications des conventions internationales et de l'adoption de textes réglementaires et leur inapplication.

47. Le Vice-Président du Groupe d'experts sur les examens de la performance environnementale (Suisse), en sa qualité de Rapporteur désigné par le Groupe d'experts, a présenté les conclusions concernant certains aspects de l'étude (cadre juridique, politique et institutionnel, gestion des déchets et des produits chimiques, et pêche, économie maritime et environnement) et les mesures à prendre pour remédier aux difficultés rencontrées. Il a indiqué que l'étude renfermait 88 recommandations et couvrait 85 cibles correspondant à 16 objectifs de développement durable. Les participants ont ensuite commenté l'exposé et posé des questions sur l'étude et ont félicité la Mauritanie d'avoir entrepris une étude de sa performance environnementale.

48. Le Comité a également soumis la troisième étude de la performance environnementale du Kirghizistan à l'examen collégial. Les 18 chapitres de l'étude et les recommandations y relatives (document d'information n° 3) avaient fait l'objet d'un examen antérieur par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale de la CEE et par des experts kirghizes (sous forme de participation virtuelle) dans le cadre d'une réunion tenue à Tbilissi les 15 et 16 septembre 2022, et avaient été approuvés par le Groupe d'experts à sa réunion tenue à Genève les 9 et 10 octobre 2023.



49. La Directrice du Département de la politique climatique du Ministère des ressources naturelles, de l'écologie et du contrôle technique du Kirghizistan a présenté les principaux résultats obtenus et les difficultés rencontrées par le pays lors de la mise en œuvre du programme environnemental pour le développement durable dans le cadre général de la troisième étude. Elle a fourni au Comité des informations sur les progrès réalisés s'agissant de l'élaboration d'un nouveau cadre juridique et stratégique et de la révision du cadre existant, et sur l'amélioration du cadre institutionnel relatif à l'environnement qui avait permis à son Ministère de progresser graduellement du statut d'institution nationale à son statut actuel de ministère en 2021. Les principales politiques en matière de développement et de sécurité comportaient des dispositions concernant la durabilité environnementale, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Le Kirghizistan s'employait à appliquer son Programme de développement de l'économie verte, notamment dans le cadre d'un nouveau plan d'action allant jusqu'à 2028. Dans le domaine de la gestion des déchets, le Kirghizistan avait adopté le principe de la responsabilité élargie des industriels dans le recyclage des emballages. En ce qui concerne la préservation de la biodiversité, le pays avait élaboré une stratégie nationale et un plan d'action pour la période suivante et travaillait à l'établissement de son septième rapport au titre de la Convention sur la diversité biologique.

50. Le Président du Groupe d'experts des études de la performance environnementale (Estonie) a présenté, en sa qualité de Rapporteur désigné par le Groupe d'experts, les principales conclusions concernant certains aspects de l'étude (cadre juridique, stratégique et institutionnel, gestion de l'eau et gestion des déchets et des produits chimiques) ainsi que les mesures à prendre pour remédier aux difficultés rencontrées. Il a indiqué que l'étude renfermait 89 recommandations couvrant 61 cibles correspondant à 14 objectifs de développement durable. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont commenté l'exposé et posé des questions concernant la troisième étude et félicité le Kirghizistan d'avoir entrepris une étude de sa performance environnementale.

51. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement a informé celui-ci que, suite à la requête qu'il avait formulée à sa session extraordinaire d'octobre 2022, le Groupe d'experts des études de la performance environnementale avait établi le document intitulé « Directive pour le déroulement du quatrième cycle d'études de la performance environnementale » (ECE/CEP/2023/6) et l'avait soumis au Comité pour adoption à la présente session. Il a par ailleurs indiqué que cette directive avait été établie en tenant compte du document intitulé « Options pour le déroulement du quatrième cycle d'études de la performance environnementale » (ECE/CEP/2023/7), qui avait été établi sur la base des résultats d'une enquête (document d'information n° 8).

52. Le secrétaire du Groupe d'experts des études de la performance environnementale a présenté un aperçu des activités récemment menées et de celles prévues dans le cadre du Programme d'études de la performance environnementale. Au nombre de ces activités figuraient trois ateliers qui faisaient suite aux recommandations formulées dans des études de la performance environnementale et qui concernaient respectivement la gestion des déchets, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Ces ateliers étaient organisés par le Gouvernement de Macédoine du Nord avec l'appui financier de l'Allemagne et l'appui matériel de la Macédoine du Nord, et avaient bénéficié d'un taux de participation important, puisqu'ils avaient réunis pas moins de 44 participants de 18 pays ciblés. Les participants avaient apprécié l'échange d'informations sur les bonnes pratiques internationales et de données d'expérience et avaient formulé une série de recommandations destinées à promouvoir les thèmes à l'examen.

53. Les délégations ont ensuite échangé des informations concernant les activités menées dans le but d'appliquer les recommandations issues des études de la performance environnementale de leur pays. Le représentant de l'Ouzbékistan a souligné qu'il était utile de disposer d'une feuille de route afin de faciliter l'application des recommandations formulées dans la troisième étude de la performance environnementale de l'Ouzbékistan (2020) et indiqué que cette étude avait entraîné l'adoption, par le pays, d'un certain nombre de décisions stratégiques, ce qui avait démontré l'utilité de ces études. Il a par ailleurs signalé que l'Ouzbékistan était intéressé par l'idée de participer à une étude régionale de la

performance environnementale des pays d'Asie centrale pour autant que les autres pays concernés s'intéressent à un tel exercice.

54. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement a souligné qu'en novembre 2023, le Groupe d'experts des études de la performance environnementale, qui se composait de sept experts désignés par les gouvernements allemand, estonien, géorgien, italien, monténégrin, roumain et suisse, avait invité d'autres pays à désigner des représentants auprès du Groupe d'experts, l'objectif étant d'augmenter le nombre de membres et de faciliter les études spécialisées des recommandations formulées dans les études de la performance environnementale.

55. Le Comité a :

a) Adopté les recommandations qui figurent dans la troisième étude de la performance environnementale du Kirghizistan (document d'information n° 3) et encouragé le pays à établir une feuille de route afin d'appliquer lesdites recommandations ;

b) Adopté les recommandations qui figurent dans l'étude de la performance environnementale de la Mauritanie (document d'information n° 4) et encouragé le pays à établir une feuille de route afin d'appliquer lesdites recommandations ;

c) Adopté la directive pour le déroulement du quatrième cycle d'études de la performance environnementale présentée dans le document ECE/CEP/2023/6 et invité les pays potentiellement bénéficiaires à solliciter une étude de leur performance environnementale en prenant en considération la directive et en tenant compte dans la mesure du possible du contexte national ;

d) Accueilli avec satisfaction les informations concernant les activités du Programme d'étude de la performance environnementale et a remercié le secrétariat pour l'excellent travail qu'il avait accompli à l'appui du Programme ;

e) Salué le lancement de la quatrième étude de la performance environnementale du Tadjikistan ;

f) Également salué les prochaines études prévues, soit les quatrième études de la performance environnementale du Monténégro et de la République de Moldova ;

g) Accueilli avec satisfaction les informations communiquées au sujet des trois ateliers sur la gestion des déchets, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe organisés récemment à Skopje (respectivement les 19 et 20 septembre, 2 et 3 octobre et 16 et 17 octobre 2023) à l'attention des pays concernés par les études de la performance environnementale afin de les aider à appliquer les recommandations issues de ces études, et a confirmé l'utilité de ces ateliers ;

h) Dit combien il appréciait les travaux réalisés par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale ;

i) Également exprimé sa gratitude aux pays et organisations suivants qui avaient apporté leur soutien au Groupe d'experts des études de la performance environnementale : Allemagne, Estonie, Géorgie, Hongrie, Italie, Monténégro, Roumanie, Suisse et PNUE ;

j) Invité d'autres pays à désigner des représentants auprès du Groupe d'experts des études de la performance environnementale afin de faciliter l'examen spécialisée des études ;

k) Pris note des informations communiquées par le secrétariat concernant la mobilisation des ressources pour le Programme d'études de la performance environnementale en 2022-2023 et remercié, en particulier :

i) L'Allemagne, l'Autriche et la Suisse pour leur appui financier ;

ii) L'Allemagne, la France, l'Italie, la Macédoine du Nord et le Portugal pour leurs connaissances spécialisées ;

iii) Le PNUE et la Commission économique pour l'Afrique pour leurs connaissances spécialisées ;

- iv) Les équipes de pays des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement, pour leur soutien technique et logistique ;
- v) L'Allemagne, l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, l'Italie, le Monténégro, la Roumanie, la Suisse et le PNUD d'avoir détaché des experts auprès du Groupe d'experts des études de la performance environnementale ;
- l) Encouragé les délégations à fournir une contribution en nature (sous forme de services d'experts) et un appui financier au Programme d'études de la performance environnementale de la CEE ;
- m) Constaté avec satisfaction que la Division de l'environnement, la Division de statistique, la Division de l'énergie durable, la Division de la coopération économique, la Division du commerce et la Division des transports durables et le Groupe du développement durable et du genre de la CEE travaillaient en étroite collaboration avec le Programme d'études de la performance environnementale.

## VIII. Activités intersectorielles

56. La Présidente a fait savoir au Comité que, selon la pratique établie, le secrétariat avait rédigé une note d'information sur les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE pour que le Comité l'examine à sa vingt-huitième session (ECE/CEP/2023/4). Cette note présentait les faits nouveaux et les plans pour l'avenir relatifs à ces activités et contenait des recommandations à l'intention du Comité concernant les futurs travaux à entreprendre sous ses auspices.
57. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Comité des faits nouveaux les plus récents survenus dans le cadre des travaux du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la CEE.
58. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Comité des faits nouveaux les plus récents survenus dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.
59. Un représentant du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a informé le Comité des faits nouveaux les plus récents survenus dans le cadre du Processus européen Environnement et santé.
60. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé le Comité des faits nouveaux les plus récents survenus en ce qui concerne l'intégration des questions de genre dans les activités relatives à l'environnement.
61. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document sur les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE (ECE/CEP/2023/4), et a :
- a) Pris note des informations présentées au sujet des travaux du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable et a encouragé ceux de ses membres qui participaient à la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable à rester informés du processus au niveau national en établissant et maintenant des relations de travail avec les membres du Comité directeur et les points de contact désignés dans leurs administrations nationales et les organisations non gouvernementales de leur pays ;
  - b) Accueilli avec satisfaction les résultats de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, 5-7 juillet 2023) et réaffirmé sa volonté de contribuer au Processus européen Environnement et santé ;
  - c) Accueilli avec satisfaction les travaux réalisés dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement et invité ses membres à se mettre en rapport avec le secrétariat du Programme s'ils souhaitaient que leur pays participe aux activités menées dans le cadre du Programme, particulièrement aux Partenariats et aux travaux relatifs à la stratégie et à de possibles instruments juridiques, ou qu'ils contribuent matériellement et financièrement aux activités du Programme ;

d) Pris note des informations fournies au sujet de l'intégration des questions de genre dans les activités de la CEE et les activités relatives à l'environnement menées par la Division de l'environnement depuis sa dernière session ;

e) Reconnu combien il importait de tenir compte des questions de genre dans le cadre des activités relatives à l'environnement, en particulier au regard du Programme 2030 et des objectifs de développement durable ;

f) Soutenu les initiatives internationales visant à promouvoir l'égalité des sexes, et s'est félicité de la poursuite de la coopération et de la coordination avec les organismes des Nations Unies et les autres instances et acteurs internationaux concernés à cet effet ;

g) Décidé de continuer de prendre en compte les questions de genre dans ses activités.

## **IX. Services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale**

62. Le Conseiller régional a fait un exposé sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'environnement et sur la coopération avec d'autres organisations internationales, notamment les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies.

63. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'environnement et sur la coopération avec d'autres organisations internationales, notamment les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies, et invité le secrétariat à continuer de tenir le Comité informé des faits nouveaux intéressant les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'environnement.

## **X. Exposé et échange de vues sur la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

64. La Présidente a déclaré qu'à sa session extraordinaire, tenue du 9 au 12 mai 2022, le Comité avait accueilli avec intérêt les informations communiquées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) concernant les résultats de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (Nairobi, format hybride, 28 février-2 mars 2022) et avait invité le Bureau pour l'Europe du PNUE à continuer de l'informer des faits nouveaux pertinents relatifs à l'Assemblée<sup>7</sup>.

65. M. Kreilhuber (Directeur du Bureau pour l'Europe du PNUE) a communiqué au Comité des informations sur les préparatifs de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (Nairobi, 26 février-1<sup>er</sup> mars 2024).

66. Le Comité a :

a) Accueilli avec intérêt les informations présentées par le PNUE concernant les préparatifs de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE, qui se tiendra à Nairobi du 26 février au 1<sup>er</sup> mars 2024 ;

b) Invité le Bureau pour l'Europe du PNUE à continuer de l'informer, à sa prochaine session, des faits nouveaux pertinents concernant l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE et, en particulier, des résultats de sa sixième session.

<sup>7</sup> ECE/CEP/S/2022/2, par. 55.

## **XI. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2024 et aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2025**

67. La Présidente a rappelé que, conformément à la procédure d'examen séquentiel des projets de programmes de travail des sous-programmes de la CEE approuvée par le Comité exécutif à sa 115<sup>e</sup> réunion (Genève, 5 mars 2021), le Comité serait invité à adopter le projet de programme de travail du sous-programme Environnement pour 2024 (ECE/CEP/2023/5) et à recommander que le Comité exécutif l'adopte également. Le programme de travail était fondé sur le projet de budget-programme de la CEE pour 2024 (A/78/6 (Sect. 20)) et avait été établi selon le format de budget annuel adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/267 intitulée « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : examen des modifications apportées au cycle budgétaire », adoptée le 30 décembre 2022 (A/RES/77/267).

68. Compte tenu de la procédure d'examen séquentiel, la Présidente a invité le Comité à examiner l'aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2025 (document d'information n° 5) et, s'il y a lieu, à formuler des recommandations sur ces éléments. Les recommandations approuvées par le Comité et figurant dans ses décisions seront prises en compte dans le projet de programme de travail du sous-programme Environnement pour 2025.

69. Le Comité a :

a) Adopté le projet de programme de travail du sous-programme Environnement pour 2024 (ECE/CEP/2023/5) et recommandé qu'il soit approuvé par le Comité exécutif ;

b) Pris note de l'aperçu des principaux éléments du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2025 (document d'information n° 5).

## **XII. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations**

70. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-septième session (Genève, format hybride, 3-5 novembre 2021), le Comité avait approuvé les critères révisés d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations figurant dans le document d'information n° 8 et demandé au Bureau de vérifier ponctuellement, avec le concours du secrétariat, si des données étaient disponibles pour 2021 et, si elles l'étaient pour tous les pays en transition économique, d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour approbation ultérieure par le Comité<sup>8</sup>.

71. La Présidente a informé le Comité qu'au cours de l'année 2023, le secrétariat avait régulièrement vérifié la disponibilité des données pertinentes. Après avoir évalué la situation, au milieu du mois d'octobre 2023, le secrétariat avait établi une version actualisée des critères d'attribution qu'il avait soumise au Bureau pour examen.

72. La Présidente a également fait savoir qu'à sa réunion du 31 octobre, le Bureau avait examiné la version révisée et actualisée et s'était prononcé contre son approbation par le Comité.

73. Le secrétariat a présenté au Comité les principales conclusions dans le document d'information n° 8 sur les pays répondant aux critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations.

<sup>8</sup> ECE/CEP/2021/2, par. 63.

74. Le Comité a :

a) Décidé que le document relatif aux pays répondant aux critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations<sup>9</sup>, qu'il avait approuvé à sa vingt-septième session, devait continuer de s'appliquer pour une année supplémentaire ;

b) Demandé au Bureau d'établir, avec l'aide du secrétariat, un document dans lequel figureraient les éléments suivants :

i) Évaluation de l'efficacité de l'actuel mécanisme d'attribution des aides financières pour la participation aux réunions et aux manifestations, adopté par le Comité des politiques de l'environnement en 2013 ;

ii) Détermination des ajustements qu'il serait possible d'apporter au mécanisme actuel, par exemple en prenant en compte le taux d'inflation ;

iii) Définition des solutions qu'il serait possible d'adopter en remplacement du mécanisme actuel et formulation de recommandations qui seraient soumises au Comité pour examen à sa prochaine session ordinaire ;

c) Recommandé que tous les pays envisagent d'inclure le coût de la participation de leurs représentants aux réunions du Comité et aux autres réunions et manifestations pertinentes dans leurs budgets nationaux, étant donné que la décision que le Comité prendrait l'année prochaine risquait d'avoir une incidence sur leur droit de recevoir une aide financière à cet effet.

### XIII. Calendrier des réunions

75. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-septième session, le Comité avait approuvé le projet de calendrier des réunions du Comité et du Bureau jusqu'en 2024<sup>10</sup>. Elle a fait savoir que le projet de calendrier des réunions du Comité et du Bureau pour la période 2024-2026 était présenté dans le document d'information n° 6.

76. Le Comité a :

a) Approuvé le projet de calendrier des réunions du Comité et du Bureau pour la période 2024-2026 (document d'information n° 6) ;

b) Accueilli avec satisfaction et accepté la proposition du Portugal d'accueillir la réunion du Bureau les 4 et 5 juin 2024 à Lisbonne ;

c) Décidé d'organiser sa vingt-neuvième session à Genève du 6 au 8 novembre 2024<sup>11</sup>.

### XIV. Élection du Bureau

77. La Présidente a informé le Comité des modifications ci-après apportées à la composition du Bureau :

- Le 10 octobre 2023, le secrétariat a été informé du fait que le Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature, de la sécurité nucléaire et de la protection des consommateurs de l'Allemagne avait désigné Léa Bigot (Responsable de la stratégie du Ministère) pour siéger au Bureau en remplacement de Michael Bass, parti à la retraite ;

<sup>9</sup> Consultable à l'adresse suivante : [https://unece.org/sites/default/files/2021-11/CEP-27\\_Eligibility\\_Criteria\\_IP.8.e.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-11/CEP-27_Eligibility_Criteria_IP.8.e.pdf).

<sup>10</sup> ECE/CEP/2021/2, par. 72.

<sup>11</sup> La session se déroulera les 6 et 7 novembre (matin et après-midi), et le 8 novembre (matin).

- Le 3 octobre 2023, le secrétariat a été informé du fait que le Ministère du climat de l'Estonie avait désigné Marina Bantsenko (Conseillère au Département des affaires internationales) pour siéger au Bureau en remplacement de Kaupo Heinma.

78. La Présidente a également fait savoir que, compte tenu des remplacements récents et des nouvelles candidatures reçues, le secrétariat avait préparé un document d'information dans lequel figure la liste des candidats aux postes à pourvoir au Bureau que le Comité doit mettre aux voix (document d'information n° 7).

79. Le Comité a :

a) Décidé d'élire les candidat(e)s suivant(e)s à son Bureau :

1. M<sup>me</sup> Elisabete Quintas Da Silva (Portugal) Présidente ;
2. M<sup>me</sup> Bantsenko (Estonie) – Vice-Présidente ;
3. M<sup>me</sup> Bigot (Allemagne) – Vice-Présidente ;
4. M<sup>me</sup> Alessandra Fidanza (Italie) – Vice-Présidente ;
5. M<sup>me</sup> Maria Nagornii (République de Moldova) – Vice-Présidente ;
6. M<sup>me</sup> Martine Rohn-Brossard (Suisse) – Vice-Présidente ;
7. M. Jakhongir Talipov (Ouzbékistan) – Vice-Président ;
8. M<sup>me</sup> Nino Tkhilava (Géorgie) – Vice-Présidente ;

b) Remercié M. Bass et M. Heinma, membres sortants du Bureau, pour leur travail.

## **XV. Questions diverses**

## **XVI. Liste des décisions**

80. Avec l'aide du secrétariat, la Présidente a établi et présenté un résumé des résultats de la vingt-huitième session et des décisions prises. Après examen, la version finale de la liste des décisions a été établie et approuvée.

## **XVII. Clôture de la session**

81. Le Comité a demandé au Bureau et au secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session.

82. Le Comité a remercié les interprètes pour leurs services lors de la présente session.

83. Le Comité a vivement remercié le secrétariat de la CEE pour son travail.

84. La Présidente a remercié les participants et clos la session.